Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260923-BUR_2026_09_N27-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 23 septembre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENT EXCUSÉ : Gildas BERNARD

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
17 septembre 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 13	**Secrétaire de séance :**
17 septembre 2026	Votants : 13	Marc SIMON

Digue ROUSSEAU

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-09-N27	8.8	Thierry GAUDEC

Thierry GAUDEC, Vice-Président, indique que depuis plusieurs mois, des échanges sont engagés concernant le désensablement du secteur situé en aval des clapets de la digue Rousseau.
En effet, l'accumulation de sable empêche actuellement le bon écoulement des eaux vers la mer contribuant ainsi aux phénomènes récurrents d'inondation affectant les terres agricoles situées en amont.
Les premières estimations font état d'un coût de travaux de l'ordre de 20.000 € pour le désensablement auquel s'ajoute la réalisation préalable d'une étude technique, réglementaire et environnementale estimée à environ 80.000 €.
Après avoir pris connaissance des éléments ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de porter, techniquement et financièrement, cette démarche d'études et de travaux qui reste subordonnée à un échanger préalable avec le Syndicat du Bas Léon.

Présents	**13**
Pouvoirs	**0**
Votants	**13**
Pour	**13**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Marc SIMON